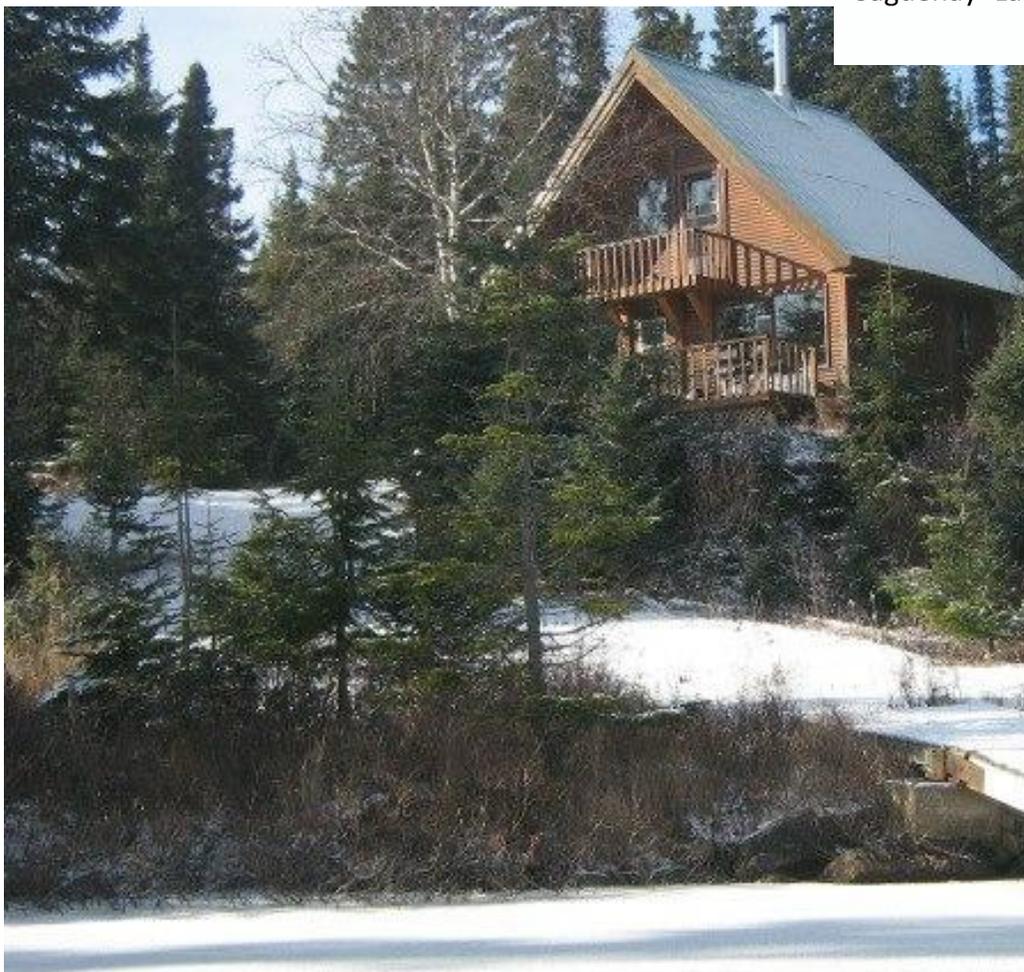


**Mémoire en rapport avec le projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean par Arienne Phosphate**

**317 P**  **NP**  **DM88**

Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean

6211-08-006



**Chalet de villégiature au Lac-Huard (Km 21)**

Mai 2015

*Projet d'ouverture et d'exploitation de la mine d'apatite du Lac à Paul au Saguenay–Lac-Saint-Jean par Arianne Phosphate*

## **Contenu**

1. **Qui sommes-nous?**
2. **Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?**
3. **Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?**
4. **Autres suggestions**
5. **Modification mineure du tracé**

## **1 Qui sommes-nous?**

Gaétan Dassylva (Jonquière)

Guy Lavoie (Jonquière)

Steeve Lavoie (Jonquière)

Depuis août 2004, nous sommes propriétaires d'un chalet de villégiature situé au km 21 de la ZEC Martin Valin.

Nous sommes préoccupés par ce projet car les camions passeront à environ 100 m de notre chalet toutes les 10 minutes (jours et nuits de la semaine).

Selon les représentants de la mine et de la MRC, nous ne serons pas impactés significativement alors que notre voisin immédiat, bien qu'à seulement quelques mètres du nôtre, le serait.

Vous trouverez dans ce document, pourquoi nous pensons que nous serons touchés sur notre qualité de vie, notre sécurité ainsi que sur la valeur de revente de notre bien.

## 2 Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet?

Voici les points qui nous préoccupent :

### Effets négatifs sur notre qualité de vie

- Proximité du passage des camions (100 mètres) toutes les 10 minutes (jours et nuits sur semaine). (voir étude d'impact)
- Chalet dans la trajectoire des vents dominants (poussière et bruit). (voir schéma 1)
- Chalet entre deux côtes, ce qui veut dire augmentation du niveau de bruit en raison de l'utilisation du frein moteur.
- Perte de valeur ou difficulté de vendre. (Incertitude)
- 

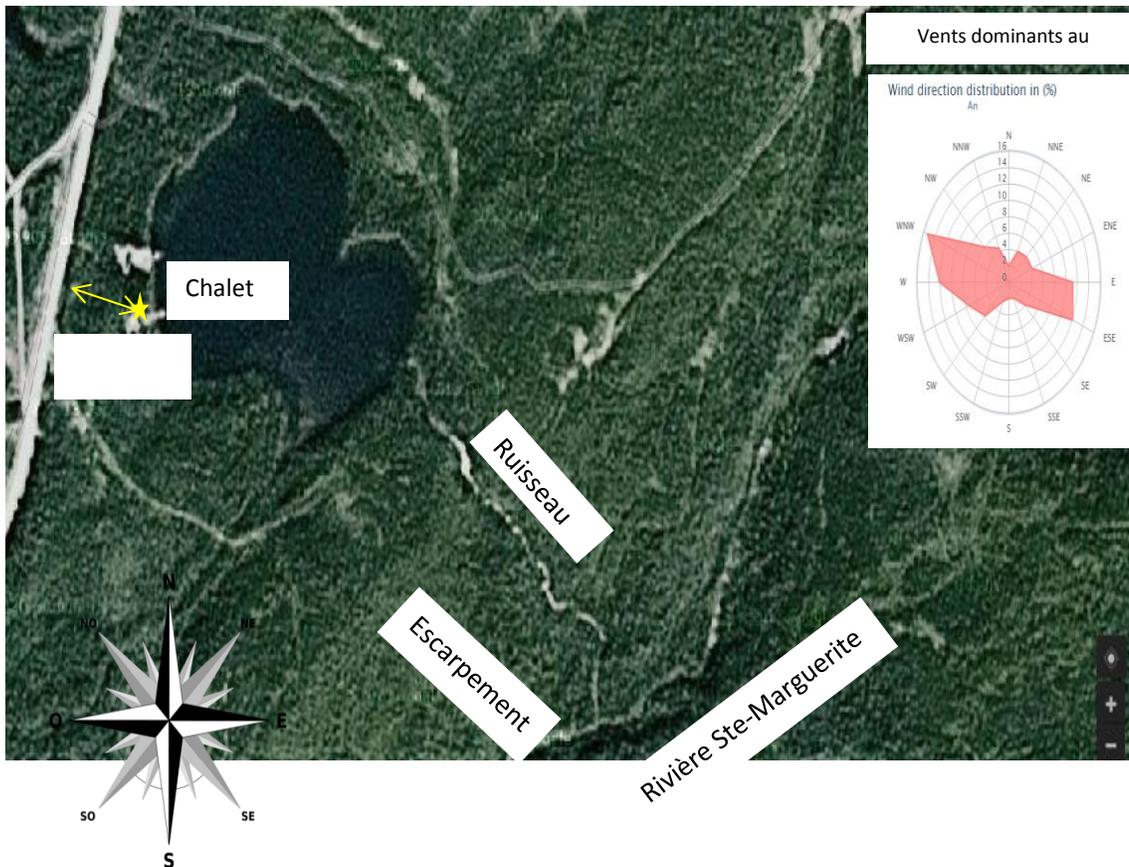


Schéma 1

## 2 Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? (suite)

### Risques sur notre sécurité

- Notre chalet est enclavé par cette route. C'est-à-dire qu'en raison de la présence de l'escarpement de la rivière Ste-Marguerite, nous avons l'obligation d'emprunter la route dès que nous voulons accéder à la ZEC (Marche à pied – VTT- Pêche – Chasse ) (voir schémas 1 et 2)
- Notre entrée de chalet se situe entre deux côtes, ce qui limite notre vision et qui fait que sortir sera très dangereux. (voir schéma 2)
- Élargissement de la route = augmentation du trafic = augmentation du risque.
- Élargissement de la route = Augmentation de la vitesse = augmentation du risque.

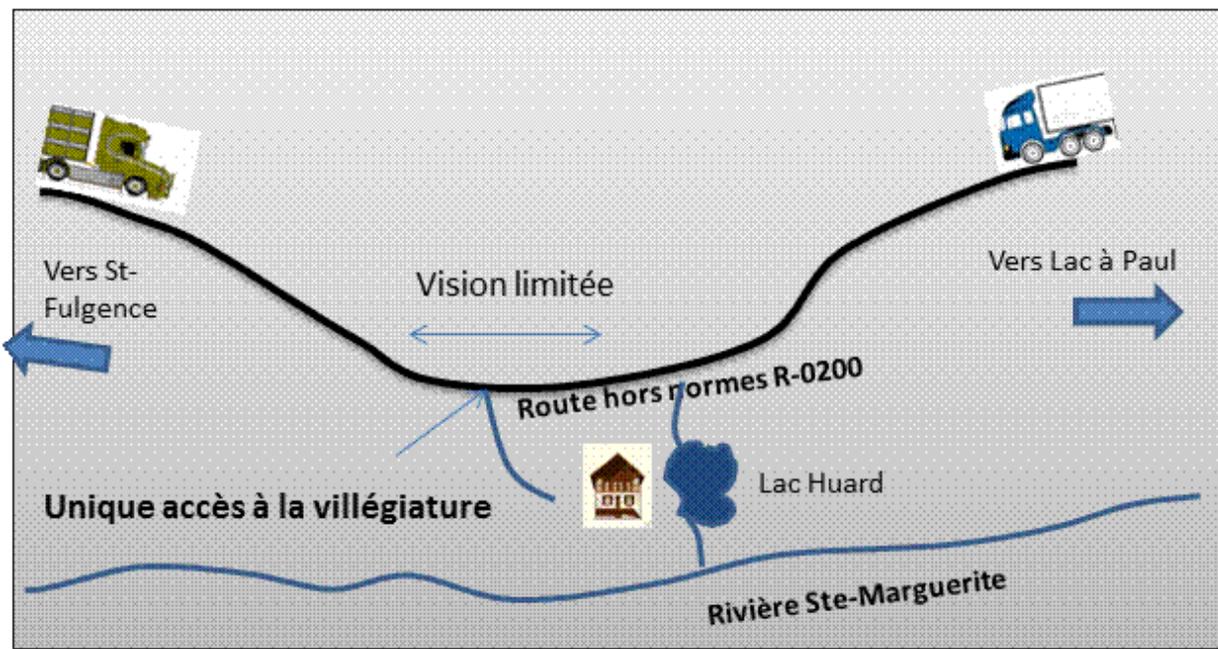


Schéma 2 Positionnement par rapport à la route

## 2 Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? (suite)

### Éléments ressortant de l'étude d'impact

Le projet aurait également des impacts pour le milieu biologique, notamment sur le caribou forestier et le poisson.

Source: Étude d'impact

La frayère du lac où se situe notre chalet (Huard) se situe à proximité de la route (schéma 3) où circuleront les camions. Leurs passages répétés auront certainement un effet négatif sur la population de poissons du lac, ce qui n'est pas négligeable sur la valeur d'un chalet de villégiature.

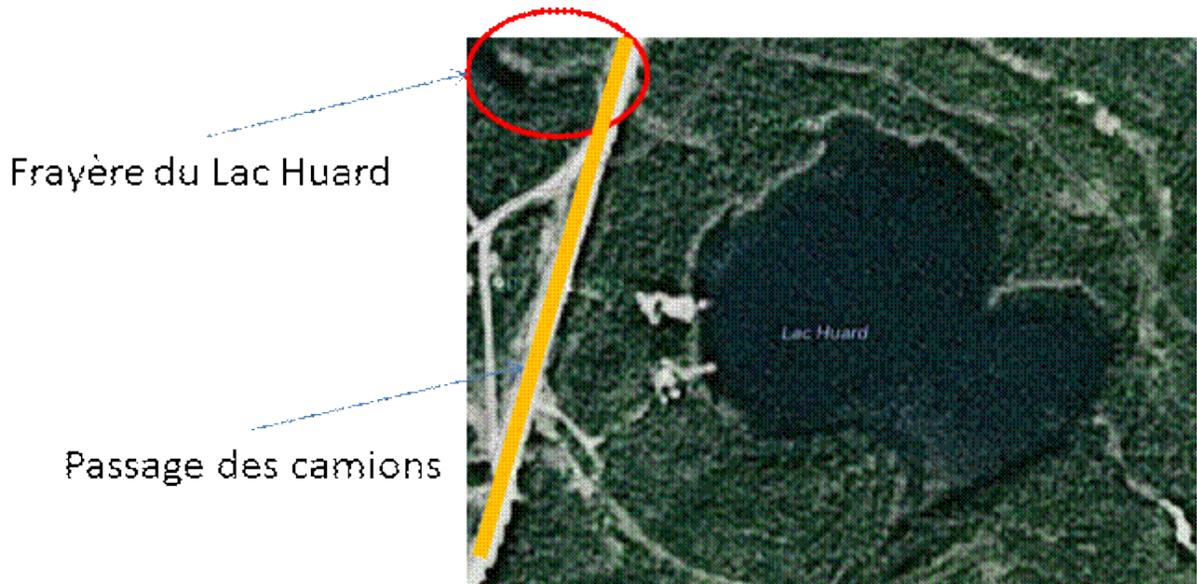


Schéma 3

## **2 Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? (suite)**

### **Éléments ressortant de l'étude d'impact (suite)**

**Le transport se fera jour et nuit, cinq jours par semaine.**

L'étude d'impact mentionne diverses répercussions sur le milieu humain, dont l'achalandage sur les chemins forestiers lié au transport du concentré jusqu'à la route 172, l'augmentation du niveau sonore associée à l'exploitation de la mine, mais surtout au transport sur les chemins forestiers.

Notons aussi les impacts sur le bien-être liés aux nuisances et à la perception des risques pour la santé, eux-mêmes liés aux modifications de la qualité de l'air et de l'eau et à la diminution potentielle de la valeur des propriétés le long du trajet des camions.

Source: Fiche technique BAPE communication 5 février 2015

### **3 Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?**

Nous pensons sincèrement que ce projet doit voir le jour car la région en a grandement besoin.

L'acceptabilité sociale demeure cependant importante et les villégiateurs ne doivent pas être négligés même s'ils sont uniquement locataires de leur terrain. Ils investissent beaucoup sur leurs installations afin de profiter du plein air et se situer à proximité d'une route avec haute densité de circulation modifie considérablement la quiétude à laquelle ils sont habitués.



Sentier de raquette à proximité du chalet

#### 4 Notre suggestion

Nous proposons que suite au BAPE, un cahier comportant les impacts négatifs sur les villégiateurs soit élaboré afin de guider les responsables de la mine vers des ententes raisonnables. Présentement, ils s'en tiennent à discuter avec les représentants de la MRC et appliquent les normes de ceux-ci sans discernement. (si votre terrain ne touche pas la route, pas = pas impacté)

Finalement, nous demandons d'autres possibilités de dédommagement, car la seule alternative qui s'offre aux villégiateurs impactés, est **la relocalisation** selon les offres de la MRC, soit à l'autre bout de la ZEC. La valeur d'un chalet au KM 21 n'est pas la même qu'un chalet au KM 100).

Nous demandons donc d'autres possibilités de dédommagement soit:

1. **Dédommagement monétaire:** (les propriétaires décident de demeurer sur place avec les effets négatifs mais un dédommagement est négocié afin d'atténuer les pertes de valeurs.
2. **Rachat du chalet:** Aucune solution n'est acceptable et les propriétaires préfèrent décider eux-mêmes de leur futur de villégiateurs.

## 5 Modification mineure du tracé

Afin d'atténuer le niveau de bruit et augmenter le niveau de sécurité lors de l'accès à la route, nous proposons certaines solutions:

- Utiliser l'ancien tronçon de route doublerait la distance entre les deux chalets du lac Huard et la route.
- Un talus coupe-son pourrait être ajouté.
- Limiter l'utilisation du frein moteur à cet endroit
- Garder la route présente afin que nous puissions avoir accès à la route à des endroits en toute sécurité (haut des côtes)

